Salubrité des aliments

Critères de validation à la ferme

1.0 INSTALLATIONS LAITIERES, PESTICIDES ET GESTION DES ELEMENTS NUTRITIFS

1. Votre entreprise est-elle autorisée par l'autorité provinciale compétente à expédier du lait?
2. N'utilisez-vous **que** des pesticides homologués pour l'usage : dans la laiterie? dans l'étable? dans les champs?
3. Utilisez-vous des pesticides homologués conformément au mode d'emploi de l'étiquette et respectez-vous les délais d'attente avant la récolte ou le pâturage ?
4. Entreposez-vous les pesticides, les semences traitées et les engrais d'une manière sécuritaire, conformément aux règlements provinciaux (pour éviter d'y exposer les vaches et le lait)?
5. Y a-t-il un tuyau branché au circuit d'eau de la laiterie ou de l'étable utilisé pour remplir les pulvérisateurs ou les contenants de pesticides? Dans l'affirmative, avez-vous un dispositif anti-refoulement?
6. Vos pratiques d'élevage et votre système de gestion du fumier et des déchets permettent-ils d'assurer la propreté du pis des vaches en lactation?
7. Interdisez-vous l'accès du bétail aux sites d'entreposage du fumier et aux eaux de ruissellement du fumier?
8. Au moment du ramassage du lait, l'accès à la laiterie et la zone de chargement sont-elles exemptes de contamination par le fumier?
9. Utilisez-vous des boues d'épuration? Dans l'affirmative, disposez-vous d'un permis ou des autorisations nécessaires pour épandre les boues d'épuration?

2.0 ALIMENTATION

13. Avez-vous recours à des aliments médicamentés? Dans l'affirmative : avez-vous rédigé et mis en œuvre une procédure normalisée régissant la distribution des aliments médicamentés? (Dossier 7)
14. Recevez-vous des aliments médicamentés comportant une période de retrait du lait ou de la viande ou dont l'usage est interdit chez les vaches en lactation? Dans l'affirmative, les bacs et les contenants d'entreposage sont-ils clairement identifiés à l'intention de ceux qui livrent et qui utilisent ces aliments?
15. Avez-vous, dans vos bâtiments d'élevage, des aliments pour animaux de compagnie ou des aliments qui ne sont pas destinés aux ruminants selon l'étiquette (étiquette portant la mise en garde : Il est interdit d'en nourrir les boeufs, moutons, cerfs et autres ruminants et des amendes ou autres peines sont prévues à cet égard par la Loi sur la santé des animaux)? Dans l'affirmative, est-ce que vous entreposez et manipulez ces aliments de manière à garantir qu'ils ne puissent pas être distribués au bétail ni contaminer les aliments destinés au bétail?

3.0 SANTÉ ANIMALE ET BIOSÉCURITÉ

18. Identifiez-vous les animaux conformément au programme d'Identification nationale des bovins laitiers (INBL) ou selon le système d'Agri-Traçabilité Québec?
19. Identifiez-vous tout le bétail pour permettre de tenir les dossiers de traitement? (p. ex., étiquette d'oreille)

4.0 MÉDICAMENTS ET PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE BÉTAIL (BP 4)

23. Tenez-vous une liste de tous les médicaments et les produits chimiques que vous utilisez pour le bétail? (Dossier 9)
24. Entreposez-vous les seringues, les aiguilles, les médicaments et les produits chimiques utilisés sur le bétail dans un lieu prévu à cet effet et dans les conditions de propreté et d'hygiène voulues, conformément aux directives de l'étiquette?
25. Entreposez-vous et manipulez-vous les médicaments et les produits chimiques utilisés sur le bétail d'une façon qui ne contaminera pas : Le lait? La viande? Les aliments des animaux?
26. Les médicaments et les produits chimiques pour les vaches taries, ceux pour les vaches en lactation et les produits non destinés au bétail laitier sont-ils entreposés séparément?
27. Utilisez-vous **seulement** des médicaments pour le bétail (y compris les bains de pied médicamentés):
    - homologués au Canada pour le bétail laitier?
    - conformément à l'étiquette?
    - conformément à l'ordonnance écrite d'un vétérinaire, qui doit être obtenue pour chaque

traitement administré d'une façon qui déroge à l'étiquette et pour chaque médicament vétérinaire administré n'étant pas homologué au Canada ? (Dossier 8)

28. Lors du bris d'une aiguille dont les fragments sont irrécupérables, vérifiez-vous et consignez-vous l'identité de l'animal et le site d'injection? (Dossier 11)
29. Identifiez-vous toutes les bêtes du troupeau laitier ayant reçu un traitement imposant une période de retrait du lait (p. ex., ruban aux pattes)? Préciser le mode d'identification.
30. Tenez-vous un registre écrit permanent de tous les médicaments et les produits chimiques utilisés sur le bétail qui ont une période de retrait du lait ou de la viande? (Dossier 10)
31. Avez-vous rédigé et mis en œuvre une procédure normalisée pour le traitement du bétail? (Dossier 5)
32. Tenez-vous un registre des problèmes concernant l'administration d'un traitement au bétail et des mesures correctives prises? (Dossier 17)

5.0 GESTION DE LA TRAITE (BP 5, PC 1)

35. Avez-vous rédigé et mis en œuvre une procédure normalisée pour les préparatifs de la traite? (Dossier 1)
36. Avez-vous rédigé et mis en œuvre une procédure normalisée pour la traite? (Dossier 2)
37. Veillez-vous à que tous les trayons soient minutieusement nettoyés, désinfectés et asséchés avant la traite (par ex., traces de fumier et de la solution de trempage enlevées) à l'aide de produits homologués?
38. Avez-vous rédigé et mis en œuvre une procédure normalisée destinée à réduire le risque d'expédier du lait anormal)? (Dossier 3)
39. Avez-vous rédigé et mis en œuvre une procédure normalisée afin d'atténuer le risque d'expédier du lait venant d'animaux traités? (Dossier 3)
40. Respectez-vous toujours le délai d'attente recommandé pour le lait à l'égard :
    - des aliments médicamentés pour le bétail?
    - des pesticides pour le bétail?
    - des médicaments pour le bétail (y compris la vérification du respect de la période de retrait de tout traitement de vache tarie administré lorsqu'un animal vêle ou avorte)?
41. Testez-vous le lait de nouvelles vaches afin de déceler la présence d'inhibiteurs avant d'expédier le lait, ou retenez-vous le lait à moins d'obtenir un résultat négatif, puis consignez-vous les résultats (Dossier 10) ou disposez-vous d'une attestation du propriétaire précédent?
42. Tenez-vous un registre des problèmes concernant les résidus dans le lait et des mesures correctives prises? (Dossier 17)

6.0 REFROIDISSEMENT ET ENTREPOSAGE DU LAIT (PC 2)

43. La température du réservoir est-elle vérifiée et consignée après chaque traite? (Dossier 12)
44. Tenez-vous un registre des problèmes concernant le refroidissement et le stockage du lait et des mesures correctives prises? (Dossier 12)

7.0 NETTOYAGE DES LIEUX ET DE L'ÉQUIPEMENT (BP 6, BP 7)

46. Utilisez-vous des produits de nettoyage approuvés, conformément à la Fiche de nettoyage et d'assainissement qui doit se trouver dans la laiterie? (Dossier 14)
47. Procédez-vous régulièrement à une inspection de la propreté de l'équipement de traite (par ex., chambre de réception et réservoir) et consignez-vous les résultats? (fréquence minimale acceptable, chaque mois; fréquence recommandée : chaque semaine) (Dossier 13)
48. Vérifiez-vous et consignez-vous la température de l'eau de pré-rinçage (au moins chaque semaine) ou de l'eau de lavage (au moins chaque mois)? (Dossier 13)
49. Tenez-vous un dossier des problèmes survenus reliés au lavage de l'équipement et à la température de l'eau ainsi que des mesures correctives prises? (Dossier 13)
50. Avez-vous rédigé et mis en œuvre une procédure normalisée pour nettoyer le matériel après la traite? (Dossier 4)
51. Faites-vous faire une inspection annuelle du système de lavage de l'équipement par un professionnel de l'industrie et les lacunes notées ont-elles été corrigées? (dossier 14b)
52. La laiterie sert-elle exclusivement au refroidissement et au stockage du lait, au nettoyage et à l'entreposage des matériaux et du matériel utilisés pour produire et manutentionner le lait?
53. Les produits de nettoyage sont-ils entreposés dans un endroit et d'une manière qui ne contamineront pas le lait?
54. La laiterie et les surfaces extérieures du matériel de traite et de stockage du lait sont-elles propres?
55. Disposez-vous d'un interrupteur de sécurité en bon état ou d'un système à sécurité intégrée afin d'éviter l'introduction accidentelle de l'eau de lavage dans le réservoir?
56. Avez-vous retiré tous les thermomètres et manomètres à mercure de la laiterie?

57. Les luminaires à proximité de l'ouverture du réservoir sont-ils protégés afin d'éviter que du verre ne se retrouve dans le réservoir?
59. Est-ce que…
    - vous analysez chaque année l'eau utilisée pour le nettoyage de l'équipement de traite selon les paramètres microbiologiques établis par les autorités provinciales compétentes?
    - vous veillez à ce que l'eau satisfasse aux paramètres microbiologiques établis?
    - les résultats des analyses d'eau sont consignés? (Dossier 15)
60. Tenez-vous un registre des problèmes survenus qui sont reliés à la qualité de l'eau et des mesures correctives prises? (Dossier 15)

8.0 EXPÉDITION DES ANIMAUX (PC 3)

61. Respectez-vous toujours le délai d'attente recommandé pour la viande à l'égard: des médicaments pour le bétail? des pesticides pour le bétail? des aliments médicamentés?
62. Avez-vous une procédure normalisée afin de réduire le plus possible le risque d'expédier des animaux traités ou portant une aiguille brisée? (Dossier 6)
63. Tenez-vous un registre des problèmes concernant l'expédition d'animaux et des mesures correctives prises? (Dossier 17)

9.0 FORMATION DU PERSONNEL ET COMMUNICATIONS (BP 8)

64. Est-ce que vous :
    - dispensez régulièrement de la formation au personnel sur la mise en œuvre du programme LCQ?
    - dispensez de la formation au nouveau personnel sur la mise en œuvre du programme LCQ?
    - veillez à ce que le personnel ait accès aux procédures normalisées, aux plans de mesures correctives et aux dossiers que vous avez élaborés et tenus à jour?
65. Disposez-vous d'un plan écrit de mesures correctives sur la façon de communiquer et d'intervenir dans les cas suivants : (Dossier 16)
    - emploi erroné de médicaments ou d'autres produits chimiques pour un animal (BP)?
    - introduction de lait d'une vache traitée dans le réservoir à lait (PC)?
    - refroidissement ou stockage incorrect du lait (PC)?
    - surfaces entrant en contact avec le lait souillées (BP)?
    - température de l'eau incorrecte (BP)?
    - contamination bactérienne de l'eau utilisée pour le nettoyage de l'équipement de traite (BP)?
    - vente d'un animal traité ou portant une aiguille brisée sans en informer l'acheteur (PC)?